TRANSPORTS TERRESTRES ET TRANSPORT PAR CONDUITES

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

SOMMAIRE

Employeurs et emplois	•Principaux secteurs employeurs •Situation de l'emploi
Exposition aux risques professionnels	•Estimation de l'exposition aux familles de risque •Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur •Les écarts significatifs d'exposition aux risques
Les accidents du travail	•Les données générales •Les accidents du travail par tranche d'âge
Les maladies professionnelles	•Les données générales •Les troubles musculo-squelettiques (TMS)
Les licenciements pour inaptitude	•Les données générales •Taux d'inaptitude

ATTENTION. Les données sur l'exposition aux risques professionnels et les maladies professionnelles par tableau portent sur un secteur agrégé à un niveau supérieur comprenant également le secteur de l'entreposage et services auxiliaires aux transports et comptant 119 854 salarié.es.

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Principaux secteurs employeurs :

Transports routiers de frêt interurbains
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs
Transports routiers de frêt de proximité
Transports urbains et suburbains de voyageurs
Téléphériques et remontées mécaniques
Liste exhaustive : https://www.insee.fr/fr/information/2406147

Situation de l'emploi

En Auvergne-Rhône-Alpes (secteur privé - 2016) :		Tous secteurs confondus	Rang du secteur (sur 88)
86 124 salarié.es *20% de femmes et 80% d'hommes* Poids du secteur dans l'emploi total : 4% Poids du secteur dans l'emploi intérimaire (ETP)*: 5%			7ème
Salarié.es en contrat à durée limitée (CDD, intérim, alternance...)	13%	17%	30ème
Salarié.es à temps partiel	11%	20%	44ème
Taux d'emploi de travailleur.ses handicapé.es (2017)	4,0%	3,6%	27ème
Taux d'emploi d'apprenti.es	1%	3%	72ème

**équivalent temps plein*

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux familles de risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)	
	Transports et entreposage	Tous secteurs
Contraintes de temps de travail	97%	94%
Au moins 3 contraintes de temps de travail	64%	45%
Contraintes de rythme de travail	96%	94%
Au moins 3 contraintes de rythme de travail	26%	35%
Contraintes ou ambiances physiques	89%	83%
Au moins 3 contraintes physiques	55%	37%
Agents chimiques	15%	33%
Agents chimiques CMR	8%	12%
Agents biologiques	8%	21%

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur

Auvergne-Rhône-Alpes 2017 Secteurs d'activité (NA 38)		Transports et entreposage					
Risques à plus fort taux d'exposition		Rythme imposé	Dépass.t de l'horaire officiel	Obligation de se dépêcher	Contraintes posturales et articulaires	Horaires atypiques	Conduite
Taux d'exposition tous secteurs confondus		82%	77%	79%	70%	56%	35%
Taux d'exposition du secteur		88%	81%	77%	71%	64%	61%
Taux d'exposition par sexe	Hommes	88%	80%	76%	73%	65%	67%
	Femmes	91%	81%	83%	69%	67%	49%
Taux d'exposition par âge	Moins de 30 ans	94%	87%	82%	70%	65%	58%
	30 à moins de 50 ans	87%	81%	78%	72%	64%	62%
	50 ans et plus	88%	77%	73%	67%	57%	61%
Taux d'exposition dans les principales familles professionnelles du secteur	Conducteurs de véhicules	91%	82%	71%	77%	71%	97%
	Agents adm. com. transports tourisme	89%	90%	80%	50%	64%	27%
	Employés adm FP (cat C) - non titul.	91%	84%	70%	77%	92%	63%
	ONQ de la manutention	91%	68%	83%	93%	68%	37%
	OQ de la manutention	92%	72%	80%	87%	61%	72%
(données nationales)	Agents d'exploitation des transports	93%	73%	85%	66%	63%	35%
Taux d'exposition par taille de l'établissement	Moins de 10 salariés	85%	80%	78%	71%	67%	63%
	10 à 49 salariés	87%	82%	77%	72%	59%	64%
	50 à 249 salariés	92%	81%	78%	76%	65%	62%
	250 à 499 salariés	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*
	500 salariés ou plus	91%	81%	80%	71%	68%	54%

ns = non significatif car moins de 100 répondants à l'enquête

Taux > à 5 pts par rapport à l'ensemble du secteur

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Les écarts significatifs d'exposition aux risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)		
	Transports et entreposage	Tous secteurs	Ecart
Conduite	65%	34%	+29
Horaires atypiques	75%	56%	+19
Absence de repos hebdomadaire de 48h consécutives	32%	17%	+15
Manutention manuelle de charges	46%	35%	+11
Horaires variables	52%	42%	+10
Rythme imposé	91%	82%	+9
Nuisances thermiques	29%	20%	+9

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)		Année 2012 Femmes	Année 2012 Hommes	Année 2012 Total	Année 2016 Femmes	Année 2016 Hommes	Année 2016 Total
Nombre d'AT en 1ère indemnisation	Transports terrestres et par conduites	516	5 578	6 094	577	4 958	5 535
	Tous secteurs	27 880	61 166	89 046	29 274	55 418	84 692
Indice de fréquence	Transports terrestres et par conduites		85,1	74,3	33,4	72,0	64,3
	Tous secteurs	26,3	57,8	39,9	27,2	51,5	37,0
Taux de fréquence	Transports terrestres et par conduites	31,4	44,2	41,6	27,0	39,0	37,2
	Tous secteurs	19,3	28,8	24,9	19,0	25,6	22,9
Taux de gravité	Transports terrestres et par conduites	2,4	3,7	3,5	2,9	3,8	3,7
	Tous secteurs	1,4	1,9	1,7	1,5	1,8	1,7
Indice de gravité	Transports terrestres et par conduites	24,7	47,0	43,9	21,1	48,4	44,5
	Tous secteurs	12,2	23,8	19,1	10,1	20,2	16,0

Evolution entre 2012 et 2016

Secteurs d'activité (NAF 88)		Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en 1ère indemnisation	Transports terrestres et par conduites	+ 12%	- 11%	- 9%
	Tous secteurs	+ 5%	- 9%	- 5%
Taux de fréquence	Transports terrestres et par conduites	- 14%	- 12%	- 11%
	Tous secteurs	- 1%	- 11%	- 8%
Indice de gravité	Transports terrestres et par conduites	- 14%	+ 3%	+ 1%
	Tous secteurs	- 17%	- 15%	- 16%

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif secteur/tous secteurs

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Accidents du travail par tranche d'âge

	Répartition des effectifs du secteur (2016)					Tous secteurs (2016)	AT en 1ère indemnisation (2016)			
	par sexe		*par tranche d'âge*				Nombre			*Répartition*
	femmes	hommes	femmes	hommes	total	total	femmes	hommes	Total	Total
Total	20%	80%	100%	100%	100%	100%	577	4 958	5 535	100%
- 20 ans	17%	83%	1%	1%	1%	2%	(s)	(s)	49	1%
20 à 29 ans	22%	78%	16%	14%	15%	21%	107	913	1 020	18%
30 à 39 ans	21%	79%	25%	23%	23%	24%	155	1 315	1 470	27%
40 à 49 ans	20%	80%	30%	30%	30%	26%	169	1 436	1 605	29%
50 à 59 ans	19%	81%	25%	28%	27%	23%	131	1 121	1 252	23%
60 ans et plus	17%	83%	3%	4%	4%	4%	(s)	(s)	136	2%

	Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Année 2016			Année 2016		
	femmes	hommes	Total	femmes	hommes	Total
Total	27,0	39,0	37,2	21,1	48,4	44,5
- 20 ans	36,7	66,5	62,3	0,0	4,4	3,8
20 à 29 ans	31,6	54,4	50,5	3,8	17,5	15,2
30 à 39 ans	30,7	45,4	43,2	21,0	37,1	34,7
40 à 49 ans	27,1	38,8	37,1	29,3	56,0	52,1
50 à 59 ans	23,6	30,6	29,7	23,3	69,0	63,0
60 ans et plus	ns	ns	16,8	ns	ns	25,5

ns = non significatif

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution par tranche d'âge entre 2012 et 2016

	Nombre d'accidents du travail			Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Total	+ 11%	- 11%	- 9%	+ 6%	-12%	-11%	- 14%	+ 3%	+ 1%
- 20 ans	ns	ns	- 47%	ns	ns	-47%	ns	ns	- 1%
20 à 29 ans	- 17%	- 18%	- 18%	-10%	-15%	-14%	- 82%	- 56%	- 59%
30 à 39 ans	+ 16%	- 16%	- 13%	+ 17%	-14%	-12%	- 20%	- 14%	- 15%
40 à 49 ans	+ 7%	- 12%	- 11%	+ 13%	-4%	-2%	+ 24%	+ 27%	+ 26%
50 à 59 ans	+ 32%	+ 6%	+ 9%	+ 20%	-6%	-4%	- 22%	+ 21%	+ 18%
60 ans et plus	ns	ns	+ 11%	ns	ns	-22%	ns	ns	- 50%

ns = non significatif car moins de 100 répondants à l'enquête

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2012)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2016)	Evolution des MP en 1ère indemnisation 2012/2016	Poids du secteur dans le total des MP imputables (2016)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
Transports terrestres et par conduites	93	117	+ 26%	2%	4%
Tous secteurs	5 934	5 861	-1%		

Secteurs d'activité (NAF 88)	Part des femmes dans les MP en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans les AT en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans l'effectif salarié (2016)
Transports terrestres et par conduites	15%	10%	20%
Tous secteurs	48%	35%	47%

Secteurs d'activité (NAF 88)	Journées d'arrêt								
	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Transports terrestres et par conduites	4 681	33 525	38 206	3 309	24 545	27 854	- 29%	- 27%	- 27%
Tous secteurs	699 578	688 315	1 387 893	730 029	732 411	1 462 440	+ 4%	+ 6%	+ 5%

Ecart significatif

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

	Nombre de MP en 1ère indemnisation Troubles musculo-squelettiques (Tableaux 57 69 79 97 98)									Poids du secteur dans les MP TMS	Poids du secteur dans l'emploi total
Secteurs d'activité (NAF 38)	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016			2016	2016
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Transports et entreposage	84	133	217	90	163	253	+ 7%	+ 23%	+ 17%	5%	6%
Tous secteurs	2 406	2 245	4 651	2 397	2 246	4 643	0	0	0		

Ecart significatif secteur/tous secteurs

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Licenciements pour inaptitude

Sources: Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes - SISP 2016 / Recensement de la population 2016

Champ: Demandeurs d'emploi et actifs ayant un emploi, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

	Nombre d'inscriptions à Pôle emploi suite à licenciement pour inaptitude							Poids du secteur dans les inscriptions (2016)	Poids du secteur dansles inscriptions (2019)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
	2016			2019			Evolution totale 2016-2019			
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total				
Transports terrestres et par conduites	86	412	498	97	482	579	+ 16%	5%	5%	4%
Tous secteurs (1)	5 390	4 627	10 017	6 995	5 508	12 503	+ 25%			

Taux d'inaptitude

	Taux d'inaptitude selon le sexe (2016)		
	Femmes	Hommes	total
Transports terrestres et par conduites	0,5%	0,6%	0,6%
Tous secteurs (1)	0,5%	0,4%	0,4%

Ecart significatif secteur/tous secteurs

	Taux d'inaptitude selon l'âge (2016)					
	Personnes de 20 à 29 ans	Personnes de 30 à 39 ans	Personnes de 40 à 49 ans	Personnes de 50 à 59 ans	Personnes de 60 ans et plus	Total
Transports terrestres et par conduites	0,2%	0,4%	0,6%	0,8%	0,3%	0,6%
Tous secteurs (1)	0,2%	0,4%	0,4%	0,6%	1,3%	0,4%

(1) Le sexe ou le secteur d'activité n'est pas renseigné pour 1% des inscrits

* Taux d'inaptitude = Nombre d'inscriptions à Pôle Emploi suite à un licenciement pour inaptitude dans l'année / Actifs ayant un emploi au 1er janvier

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Les enseignements (1/3)

Le secteur des transports terrestres et transport par conduites compte 86 124 salarié.es dans la région ARA en 2016, soit 4% de l'emploi total dans le secteur privé. Cela situe le secteur au 7ème rang (sur 88) en matière d'emploi salarié. Il est à forte dominante masculine (80% des emplois) et plus vieillissant que la moyenne. 61% des salarié.es du secteur ont en effet 40 ans ou plus contre 53%. Les emplois sont plus souvent en contrat à durée indéterminée qu'en moyenne régionale (87% contre 83%). Le secteur représente toutefois 5% de l'emploi intérimaire en région, soit davantage que son poids dans l'emploi total.

Un cumul des contraintes de temps et des contraintes physiques caractérise le secteur des transports

Dans un ensemble formé avec le secteur de l'entreposage et services auxiliaires aux transports, plus de 85% des salarié.es sont exposés aux contraintes physiques (contraintes posturales et articulaires…), de rythme de travail (rythme imposé, obligation de se dépêcher…) et aux contraintes de temps de travail (dépassement de l'horaire officiel…).
Les deux secteurs regroupés se caractérisent toutefois par la part de salariés cumulant au moins 3 contraintes de temps de travail (64% contre 45% pour l'ensemble des salarié.es) et 3 contraintes physiques (55% contre 37%). Comme dans de nombreux secteurs, le dépassement plus ou moins fréquent de l'horaire officiel hebdomadaire est la 1ère de ces contraintes de temps (83%). S'y ajoutent de façon plus caractéristique des horaires atypiques (75% contre 56%) et variables (52% contre 42%) et l'absence de repos hebdomadaire de 48 heures consécutives (32% contre 17%). De la même façon, si les contraintes posturales et articulaires sont les plus fréquentes (72%), la manutention manuelle de charges (46% contre 35%) et les nuisances thermiques (29% contre 20%) sont des contraintes physiques auxquelles les salarié.es sont plus souvent exposé.es qu'en moyenne régionale.
D'après les données nationales, les conducteurs de véhicules (89% d'hommes) font partie des principaux métiers de l'ensemble des transports et entreposage. Ils sont particulièrement exposés aux contraintes posturales et articulaires (77%) dans un contexte où l'obligation plus ou moins fréquente de se dépêcher pour faire son travail concerne 8 salarié.es sur 10. De plus, les horaires atypiques concernent 71% d'entre eux/elles.

Un manque d'autonomie fortement ressenti

Des facteurs notables d'exposition aux risques psycho-sociaux existent dans l'ensemble transports et entreposage. Il est le 1er où le manque d'autonomie pour faire son travail est cité par les salarié.es (64% des salarié.es contre 55% en moyenne). Il est aussi un des ensembles où le manque de soutien social (de la hiérarchie, des collègues) est le plus ressenti (51% contre 48%).

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Les enseignements (2/3)

Un recul de la fréquence des AT mais une forte gravité qui demeure

En 2016, 5 535 accidents du travail (AT) imputables au secteur des transports terrestres et transport par conduites dans la région ont fait l'objet d'une 1ère indemnisation. Cela place le secteur dans les 10 secteurs de plus de 10 000 salarié.es où la part des accidents ramenés aux heures de travail est la plus élevée en région (taux de fréquence (TF) = 37,2 contre 22,9 en moyenne régionale). Cette supériorité de la fréquence des AT dans le secteur concerne autant les hommes que les femmes, en étant toutefois systématiquement plus élevée pour les hommes. Le taux de fréquence des AT est par ailleurs plus élevé pour les salarié.es de moins de 40 ans.

La gravité des AT dans le secteur des transports est bien plus importante qu'en moyenne régionale, tant au niveau des jours d'arrêts engendrés (taux de gravité = 3,7 contre 1,7) que des séquelles physiques permanentes (indice de gravité de 44,5 contre 16). Ces dernières concernent principalement les salarié.es de 40 à 59 ans.

L'année 2016 marque une amélioration de l'accidentologie dans le secteur. Le nombre d'AT recule de 9% (contre -5% tous secteurs confondus) et le taux de fréquence de 11% (contre -8%). Toutefois, si la fréquence des AT est moindre qu'en 2012, leur gravité reste stable. En effet, l'indice de gravité s'accroît globalement de 1% et plus fortement encore pour les salarié.es de 40 à 59 ans qui sont les principaux concerné.es par ces séquelles.

Les maladies professionnelles indemnisées (MP) imputables au secteur sont au nombre de 117 en 2016 soit +26% par rapport à 2012. Dans un contexte général où le nombre de maladies professionnelles recule de 1% par rapport à 2012, cela constitue un point d'alerte. Toutefois, la durée de ces arrêts est en forte baisse (-27%).

Dans l'ensemble formé avec l'entreposage et services auxiliaires aux transports, le secteur des transports voit en particulier les MP liées aux troubles musculo-squelettiques (TMS) s'accroître de 17% sur la même période, alors ce type de MP se stabilise tous secteurs confondus.

Un taux d'inaptitude plus élevé qu'en moyenne, notamment pour les hommes et salarié.es de 40-59 ans

Même s'il est difficile de savoir la part qui est d'origine professionnelle et qu'il faut donc en relativiser la portée, les inaptitudes au poste prononcées par les médecins du travail peuvent donner un indice de l'état des conditions de travail dans un secteur d'activité par leur volume et leur tendance sur longue période. Elles sont abordées ici au travers des inscriptions à Pôle emploi suite à licenciement pour ce motif générée par un secteur d'activité. En 2016, elles étaient au nombre de 498 en provenance du secteur des transports terrestres et transport par conduites

TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES

Les enseignements (3/3)

puis 579 en 2019, soit une augmentation de 16% contre 25% tous secteurs confondus.

Le fait de rapporter les personnes inscrites à Pôle emploi suite à licenciement pour inaptitude dans l'année au nombre d'actifs en emploi au 1er janvier est une façon d'estimer les secteurs où le risque d'inaptitude est le plus fréquent. En 2016, le taux d'inaptitude du secteur ainsi mesuré est de 0,6% contre 0,4% tous secteurs confondus. Cette proportion est supérieure pour les hommes uniquement (0,6% contre 0,4%). L'écart entre le secteur des transports et l'ensemble des secteurs se réalise dans la tranche d'âge de 40 à 59 ans. On note que c'est la même tranche d'âge qui est la plus concernée par la gravité des séquelles physiques permanentes suite à un AT.